

DÉFENSE DES CÔTES

Communiqué de la Communauté de Communes de l'île de Ré

CONTEXTE ET TRADITION

L'île de Ré, de par son caractère insulaire, est un territoire très exposé aux assauts de l'océan. Aussi loin que remontent les connaissances historiques, 54 vimers ont été recensés depuis 1352.

Dès le **11ème siècle**, les rétais se sont organisés pour assurer leur défense et protéger au mieux la population et les biens en cas de tempête en érigeant les premières levées qu'ils ont ainsi entretenues pendant plusieurs siècles. A partir de la **Révolution**, l'État va confier l'entretien des digues d'État à des entrepreneurs par système d'adjudication.

Dans les années **1850**, une grande campagne de travaux est entreprise sur les digues d'État pour les conforter et les premières digues maçonnées sont construites.

Dans les années **1950**, une seconde campagne de travaux est réalisée pour remettre à niveau l'ensemble des digues. A partir de ce moment, l'État qui entretenait l'ensemble des digues présentes sur le DPM va progressivement se désengager.

Dès lors, les communes et le département vont se substituer à l'État vis-à-vis de la défense des côtes.

En **1988**, le **Conseil Général de Charente-Maritime** accepte de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux sans toutefois prendre la responsabilité pérenne des digues.

Depuis **2006**, la **Communauté de Communes** a pris la compétence "**Entretien et défense des côtes après remise en état des digues pérennes par le Conseil Général de la Charente-Maritime**".

La tempête **Xynthia**, survenue le 28 février 2010, a engendré de nombreux dégâts sur l'île de Ré et a fait prendre conscience de l'état dégradé des ouvrages et du défaut de maîtrise d'oeuvre. S'en est suivi une grande campagne de travaux d'urgence.

En réponse aux dysfonctionnements mis en évidence par la tempête, les services de l'Etat ont instauré, le **13 juillet 2010**, le "**PLAN DIGUES**". L'objectif de cette mission visait à maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques tout en améliorant la chaîne de prévision-vigilance-alerte et en renforçant les ouvrages de protection. Pour ce faire, l'Etat a ainsi débloqué 500 millions d'euros pour l'ensemble des côtes et fleuves du territoire français.

Afin de mettre en oeuvre ce plan, un budget prévisionnel de **400 millions d'euros** pour le département de la **Charente-Maritime** (hors dunes et falaises) a été estimé.

Afin de bénéficier de financements de l'État, les collectivités sont dans l'obligation de soumettre à l'État au préalable un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Dans ce contexte, la Communauté de Communes de l'île de Ré a lancé, dès 2011, l'élaboration de son PAPI.

EXTRAIT D'UNE MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE TRÈS INSTRUCTIVE RÉALISÉE PAR JEAN-NOËL JOUBERT EN 1964 :

« Jusqu'en 1942, la Commune ne possédait qu'une seule digue en béton, élevée par le Département, le long de la côte, entre le Peulx et le Fier d'Ars. Les autres digues n'étaient que des levées de terre construites suivant des méthodes traditionnelles et nécessitant un entretien constant. En 1942, du fait du manque de main d'oeuvre pour réparer les dégâts causés régulièrement par la mer, ces digues se sont rompues laissant pénétrer l'eau jusqu'aux alentours du village.

On réussit à les réparer tant bien que mal, mais de façon provisoire. En 1947, grâce à l'amélioration financière de notre pays, la Commune put emprunter une somme suffisante pour commencer des travaux plus sérieux en béton.



Ainsi, ce budget "digue" est très lourd pour une si petite commune ; l'argent dépensé pour ces travaux n'a cessé d'augmenter depuis 1945, il atteint actuellement 40 % des frais pour biens immeubles. »

L'ACTION COMMUNAUTAIRE – LE PAPI

Le PAPI de l'île de Ré, d'un montant de **45 millions d'euros**, a été présenté à Paris par Lionel QUILLET le **12 juillet 2012** et labellisé par la **Commission Mixte Inondations (CMI)**.

La **convention-cadre** du PAPI de l'île de Ré a été signée le **27 novembre 2012** par l'ensemble des partenaires qui ont un engagement financier pour les travaux à hauteur de 40% pour l'État, 20% pour le Conseil Général, 20% pour le Conseil Régional, 20% pour la Communauté de Communes.

Le PAPI de l'île de Ré se décompose en **2 volets**.

■ **Le VOLET PRÉVENTION**, d'un montant de **526 000 €** consiste à **améliorer la connaissance et la gestion du risque de submersion** au travers de 6 axes :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque d'Inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements

La phase opérationnelle de ce volet est d'ores et déjà lancée et **différentes actions devraient débutés dès 2013** telles la pose de repères de laisses de mer, la création d'un document synthétique traitant du risque submersion, l'organisation de réunions publiques, la réalisation d'actions pédagogiques dans les écoles, le démarrage d'un suivi pluriannuel des cordons dunaires ou encore la création d'un observatoire du littoral (plate-forme internet).

■ **Le VOLET PROTECTION**, d'un montant total de **44 595 000 € HT** est composé de **10 projets**, définis et hiérarchisés en fonction de leur caractère prioritaire. Les travaux envisagés consistent à **renforcer les ouvrages dégradés afin de protéger au mieux la population et les biens**.

	SECTEURS	COUTS HT TRAVAUX ET ÉTUDES
Protection de la continuité territoriale	Digue du BOUTILLON	10 350 000
	Loix - Secteur Fosse de Loix	3 326 000
Protection des zones d'extrême danger	La Flotte - Secteur du Port	4 007 000
	SAINT CLÉMENT DES BALEINES Secteur des Doreaux	10 000 000
	LES PORTES EN RÉ - Secteur du Fier d'Ars	2 955 000
	ARS EN RÉ - Secteur du Fier d'Ars	4 895 000
	LA COUARDE SUR MER - Secteur de la Fosse de Loix	5 214 000
Protection des zones urbaines	ST MARTIN DE RÉ - Secteur du Port	907 000
	SAINT MARIE DE RÉ - Secteur de Montamer	965 000
	RIVEDOUX-PLAGE - Secteur du Centre- ville et de la Corniche	1 976 000

LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

Le **Conseil Général**, maître d'ouvrage des travaux, est **gestionnaire des ouvrages** pendant l'intégralité de la durée des travaux. En revanche, **après remise de l'ouvrage**, la **Communauté de Communes** deviendra **gestionnaire des digues** et devra donc **prendre en charge des dépenses d'entretien** courant des ouvrages et de **surveillance régulière** afin d'assurer leur sûreté et leur sécurité.

L'ACTION COMMUNAUTAIRE – LES TRAVAUX HORS PAPI 2013

En parallèle du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Île de Ré, la Communauté de Communes de l'Île de Ré continue ses actions de défense des côtes. Le budget consacré à ces travaux au titre de l'année 2013 s'élève à 2 400 000 € HT.

LA BRIGADE DES DIGUES

La Brigade des Dignes est missionnée depuis 2006 par la Communauté de Communes pour toutes les opérations de petit entretien manuel et les petites interventions d'urgence sur les ouvrages de protection de l'Île de Ré (rejointoiement, remise en état de parement, comblement de trous...). Un budget de 80 000 € est alloué chaque année à cette brigade dont 50% sont à la charge de la Communauté de Communes, le solde étant pris en charge par le Conseil Général de Charente-Maritime.



Digue nord - Réfection du parapet

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN PLUS CONSÉQUENTS

Des travaux plus conséquents sont parfois nécessaires sur les ouvrages de protection dont la Communauté de Communes est gestionnaire. Ces travaux sont financés à 50% par la Communauté de Communes et 50% par le Conseil Général. Pour l'année 2013, 1 260 000 € ont été budgétisés à cet effet par la CDC:

- Travaux réalisés - Digue du Peu des Hommes-Pergola : 300 000 €
- Travaux à réaliser : 960 000 €

LES CONVENTIONS AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Depuis 2008, la Communauté de Communes a signé une convention de gestion conjointe avec l'Etat. Cette signature a fait suite à un arrêté préfectoral déclarant d'intérêt général la prise en charge par la Communauté de Communes de l'entretien des ouvrages après remise en état des digues pérennes par le Conseil Général. Ces travaux de remise en état sont financés à hauteur de 70% par le Conseil Général et 30% par la Communauté de Communes de l'Île de Ré. Pour l'année 2013, 850 000 € sont alloués à ces opérations dans le budget de la Communauté de Communes.

LE DRAGAGE

Dans le courant de l'année 2013, la Communauté de Communes réalisera une opération de dragage dans le Fier d'Ars visant à désenvaser le chenal d'accès au port d'Ars pour un montant de 60 000 €.

CONVENTION AVEC L'ONF

La Communauté de Communes contractualise dès cette année 2013 une convention avec l'ONF pour mettre en place un programme de protection des dunes financé par l'Ecotaxe. Ce programme, dont le budget 2013 s'élève à 150 000 € sera présenté le 4 juin.

TRAVAUX DE DEFENSE DES COTES SUR LA COMMUNE DE LOIX

TRAVAUX PROGRAMMÉS : 3 533 130,00 €

Année	Ouvrage objet des travaux	Consistance des travaux	Coût	Financement
2013	Digue des Gaudin à la Vette	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	18 110,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2013	Digue du Vivier	Travaux d'entretien	41 800,00 € HT	Travaux d'entretien CDC / CDC: 50% - CG: 50%
2013	Digue des Sailloux, Digue du Grouin...	Travaux d'entretien Remaniement d'enrochements	167 220,00 € HT	Travaux d'entretien CDC / CDC: 50% - CG: 50%
Travaux 2014	Digue levée du port à la Tonille, Digue du Grouin Sud, Digue du Grouin Nord, Merlon des Martineaux, Levées de la ferme marine et de la Tonille	Etude: 2013 (176 000 €) Etanchéification, réfection de parement en enrochements, rehausse du corps de digues, mise en place/réfection de parapets béton Réalisation d'un merlon de terre étanche en second rideau	3 326 000,00 € HT	Travaux PAPI Etat: 40% - Région: 20% - CG: 20% - CDC: 20%

TRAVAUX RÉALISÉS ENTRE 2008 ET 2012 : 3 184 618,85 €

Année	Ouvrage objet des travaux	Consistance des travaux	Coût	Financement
2008	Digue de la Vette aux Gaudins	Travaux d'urgence	68 616,75 € HT	Conventions Conseil Général / CG: 70% - CDC: 30%
2009	Digues du littoral nord	Travaux d'urgence	104 433,95 € HT	Conventions Conseil Général / CG: 70% - CDC: 30%
2009	Digue de la Grande Tonille	Travaux d'urgence	32 623,25 € HT	Conventions Conseil Général / CG: 70% - CDC: 30%
2009	Digue de la Vette et des Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	9 830,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2009	Digue levée de Cul d'Ane	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	9 310,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2009	Digue de la Vette et des Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	6 260,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2009	Digue de la Vette et des Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	7 240,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2010	Epi du Grouin	Reconstruction	209 030,10 € HT	Conventions Conseil Général / CG: 70% - CDC: 30%
2010	Digues des Gaudins	Reprise de pierres de parement	4 078,80 € HT	Conventions Conseil Général / CG: 70% - CDC: 30%
2010	Digue levée du Vivier, Digue levée de Cul d'Ane, Digue levée de la Petite Tonille, Digue levée de la Grande Tonille, Digue du Grouin, Digue-Dune du Chemin du Grouin, Digue levée de la Pierre Blanche	Travaux d'urgence	1 875 000,00 € HT	Travaux de Niveau 1 / Etat: 100%
2010	Digue levée de la Petite Tonille, Digue levée de la Grande Tonille, Digue levée du Grouin Intérieur, Digue du Grouin Est, Digue du Grouin, Digue-Dune du chemin du Grouin, Digue levée de Clénandré, Digue levée de la Pointe Blanche, Digue levée des Herbières	Confortement	524 650,00 € HT	Travaux de Niveau 2 / Etat: 40% - Europe: 40% - CG: 20%
2010	Digue de la Tonille	Etanchéification de l'ouvrage (2,2)	280 000,00 € HT	Travaux de Niveau 2 / Etat: 40% - Europe: 40% - CG: 20%
2010	Digue de la Vette et des Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	2 760,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2010	Digue des Gaudins, Digue du Pas Malheureux	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	6 440,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2010	Digue des Gaudins, Digue du Pas Malheureux	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	2 924,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2010	Digue du Préau aux Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	5 340,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2010	Digue du Préau aux Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	4 072,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2011	Digue de la Vette et des Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	7 300,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2011	Digue de la Vette et des Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	4 860,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2012	Digue Nord	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	4 860,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2012	Digue de la Vette et des Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	4 860,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2012	Digue de la Vette et des Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	2 430,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%
2012	Digue des Gaudins	Rejointoiement, reprise de fissures et de parement...	7 700,00 € HT	Brigade des Dignes - Entretien / CDC: 50% - CG: 50%



1	Digue levée des Herbières	9	Digue des Sailloux
2	Digue levée de la Pointe Blanche	10	Digue du Grouin
3	Digue levée de la Pierre Blanche	11	Digue du Grouin Est
4	Digue levée du Clénandré	12	Digue du Grouin Intérieur
5	Digue du Préau	13	Digue levée de la Grande Tonille
6	Digue du Pas Malheureux	14	Digue levée de la Petite Tonille
7	Digue des Gaudins	15	Digue levée de Cul d'Ane
8	Digue de la Vette	16	Digue levée du Passage
		17	Digue levée du Vivier